

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2018/200132]

Aménagement du Territoire

BINCHE. — Un arrêté ministériel du 19 décembre 2017 arrête définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/CE157a dit « Barrière Julien, ateliers du charbonnage » à Binche (Ressaix) comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Binche, 2^{me} division, section A, n^{os} 7P4, 7S4, 7T4, 7V4, 7X4, 7A5, 7B5, 7C5pie, 7D5 et 7E5.

FLEMALLE. — Un arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2017 autorise la commune de Flémalle à procéder à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des biens ci-dessous décrits, compris dans le périmètre de rénovation urbaine du quartier « Mons-lez-Liège » à Flémalle, expropriation nécessaire en vue de créer de nouveaux logements de qualité, une maison de quartier et une jonction piétonne à l'intérieur de l'îlot situé entre la rue de l'hôtel de ville et la rue E. Tiyou :

Références cadastrales Div 8 Sect B n°	Nom et adresse des propriétaires	Nature du bien	Surface à exproprier
560 E pie	Domaine de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Lambert à Flémalle/Mons	Maison	81 ca
561 D	Domaine de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Lambert à Flémalle/Mons	Jardin	15 a 36 ca

Le même arrêté prévoit qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique prévue par la loi du 26 juillet 1962.

LA LOUVIERE. — Un arrêté ministériel du 13 décembre 2017 autorise la ville de La Louvière à procéder à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des biens cadastrés La Louvière, 2^{me} division, section C, n^{os} 46Y2, 45C2, 45V, 45W, 45Y, 46C3, 54B4, 45S, 49P7 et 49Z8 appartenant à la société CCC Climatisation, ainsi que des biens cadastrés La Louvière, 2^{me} division, section C, n^{os} 49P8, 49N8 et 49E8 appartenant aux conjoints Quenon.

Le même arrêté prévoit qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique prévue par la loi du 26 juillet 1962.

MODAVE. — Un arrêté ministériel du 14 décembre 2017 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Modave, suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 22 novembre 2017.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Modave.

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 14 décembre 2017 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/NA158 dit « Fabrique de produits émaillés et étamés » à Namur (Saint-Servais) comprenant les parcelles cadastrées à Namur (Saint-Servais), 11^{me} division, section B, n^{os} 211P, 211R, 211S, 211/02A, 216R3, 216V3, 216Z3, 216B4, 216P4, 216R4, 216T5, 216W5, 216X5, 216Y5, 216H6, 216L6, 216M6, 216P6, 216R6, 216S6, 216T6, 216X6 et 216/02.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.